

En Haute Savoie, ADOMA se lance dans une dangereuse expérimentation.

ADOMA, c'est l'ex SONACOTRA, créée dans les années 50 pour contrôler les travailleurs algériens un peu trop perturbateurs aux yeux de l'état français...

Aujourd'hui, « c'est 88 000 clients sur tout le territoire national dans ses différentes structures :

- **414 résidences sociales** dont **48 pensions de famille**,
- **124 foyers**,
- **22 333 places d'hébergement pour demandeurs d'asile**,
- **3 779 places d'hébergement généraliste.** »

(source : site internet de l'entreprise)

En CSE ADOMA Auvergne Rhône Alpes en mai, un projet dit « **Garde Particulier Assermenté** » a été présenté :

3 objectifs dans ce projet selon la direction :

- *Améliorer la fluidité et la rapidité lors de la constatation des infractions commises au préjudice d'ADOMA.*
- *Dans le cadre du partenariat, cela assure une réponse pénale de proximité dans des délais très brefs (15 jours maximum) et permet lien direct avec le Procureur de la République d'Annecy.*
- *l'assermentation permet d'éviter de passer systématiquement par l'unité de police ou de gendarmerie locale pour déposer plainte.*

Concrètement :

Quatre cadres de la direction basée à Annecy vont être assermentés... pour dresser des procès-verbaux à des personnes qu'ADOMA héberge ou à qui ADOMA loue un logement. Un mélange des genres assez effrayant, une porte ouverte vers l'arbitraire le plus total.

La direction d'ADOMA Auvergne Rhône Alpes est très fière de ce projet qui va permettre « d'aller plus vite » dans le traitement d'infractions commises dans les locaux d'ADOMA, et c'est effectivement ce qu'on peut être tentés de se dire en lisant rapidement le

projet... Seulement, il faut voir plus loin que l'intérêt immédiat.

Nous estimons qu'ADOMA n'est pas dans son rôle d'hébergeur/bailleur en se substituant à la police ou à la gendarmerie. Nous ne sommes pas dupes, ce projet s'inscrit dans un contexte où l'on cherche à nous faire accepter tout et n'importe quoi au nom de la sacro-sainte sécurité.

Nous, SUD LOGEMENT SOCIAL, affirmons notre opposition à cette police/justice de seconde zone.

Ces dernières doivent être les mêmes pour tous, et ce n'est pas à des cadres d'ADOMA (formés en ... 12 heures !) de se substituer aux manques d'effectifs de ces institutions étatiques.

Quelle est la prochaine étape de ce glissement? L'armement des cadres ADOMA qui deviendraient officiers de police ?

Qu'ADOMA se concentre sur ses missions et commence par offrir des logements décents pour tous ses publics accueillis avant de vouloir faire la police à la place de la police...

Nos résidences sociales sont des résidences sociales, pas des annexes de gendarmeries.

Nos CADA sont des centres d'hébergement, pas des annexes de commissariat.